

04-04-2022 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS

À une séance régulière convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 4 avril 2022 à 19h30, au 356, Principale à laquelle séance sont présents:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger
Siège #1: Monsieur Michel Hallé
Siège #2: Madame Franciska Caron
Siège #3: Madame Hélène Dumont
Siège #4: Madame Micheline Morin
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

98-22

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas. Correction au point 10. Celui-ci s'intitule: Représentants des dossiers.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 14 et 28 mars 2022
5. Lecture et adoption des comptes
6. Correspondance et information
 - a) CISSS du Bas-Saint-Laurent
 - b) Centraide
7. Invitations
 - a) -----
8. Demandes diverses
 - a) École Polyvalente de Sayabec
 - b) Boutique du Travailleur-Soudure Mobile
 - c) Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent
9. Centenaire
 - a) Proludik
 - b) Permis de loterie
 - c) Programmation centenaire
10. ~~Dossiers des élus(es)~~ Représentants des dossiers
11. Demande de Jimmy Gagné
12. Mandat au service d'aménagement et d'urbanisme
13. Contrôles des fuites pour l'année 2022
14. Programme d'aide à la voirie locale
Volet Accélération – Dossier: TFJ63943
15. Plaisir d'apprendre... à ta biblio!
16. Réalisation complète de l'objet des règlements
Annulation des soldes résiduaire
17. Consommation d'eau potable – Mars 2022
18. Prochaine réunion régulière du conseil – 2 mai 2022
19. Questions de l'assemblée
20. Levée de la réunion

99-22**Adoption des procès-verbaux**

Proposé par Monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 14 et 28 mars 2022 soient adoptés tels que rédigés étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

100-22**Lecture et adoption des comptes**

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Nom	Descriptif	# Facture	Montant
Petite caisse	Café	417311	17.00
Michel Hallé	Rembourser taxes service (vidange et récup 2020)	---	278.29
Fusion Environ.	Collectes septembre 2021 (vidange, récup, compost)	3846	1 201.58
Hydro-Québec	Station d'épuration	649602457067	28.55
	Garage	668502692902	123.45
	HV	668502692901	289.96
	CPÉSTP	634302499825	266.09
	Éclairage public	673002690393	171.30
	Station pompage	668502692904	372.75
	Camping	669402408841	414.72
	CPÉSTP (2 ^{ième} compteur)	691002680942	40.20
	Système pompage	668502692903	444.03
Bell Mobilité	Cellulaire au 19 avril	19-04-9923	91.36

COMPTES À PAYER

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Totaux
André Roy Élect.	Rép. luminaire (Centre Acéricole)	18026	---	124.03
Aqua Zone	Cendrier extérieur	15323	---	264.43
Camping Québec	Frais classif. 2022	59336	---	287.44
Clérobéc inc.	Sel à glace	56005	---	45.88
Coop Forestière	Approv. biomasse	6384	---	266.38
Fournier Anicet	Déneigement cours	4 ^{ième} vers.	---	664.56
Fusion environnement	3 collectes mars (vid, récup, compost)	4444	---	1 201.58
Buroprocitation	Photocopieur (ancien)	293593	---	712.51
Hamster	Calculatrice	795513	54.03	174.90
	Relieurs et étiquettes	796121	186.03	
	Agenda	796385	(11.13)	
	Calculatrice	796386	(54.03)	
MRC Matapédia	trans. adap, éolien, maire, FQM	26459	4 661.65	14 417.85
	org, inv. mil, gest. fin, éval, amén, etc	26477	9 408.70	
	Téléphone IP (5 postes, 3 mois)	26521	187.50	
	Achat téléphone usagé (Locaux Biblio et Loisirs)	26527	160.00	
Petite caisse	Médiaposte (centenaire)	160065	34.40	68.80
	Médiaposte (Avis public régl)	160102	34.40	
Pétroles BSL	Huile chauffage (CPÉSTP)	77440426	2 599.03	3 408.09
	Huile chauffage (HV)	77440408	809.06	
Marché Tradition	eau, vinaigre, etc	3632	---	50.57
TMA inc.	5 ^{ième} vers. déneigement	4409	---	16 240.86

101-22 **École Polyvalente de Sayabec**

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu que la Municipalité de Saint-Cléophas fasse un don de 75\$ à la l'école Polyvalente de Sayabec pour la soirée *Gratificat* 2021-2022.

102-22 **Boutique du Travailleur – Soudure Mobile**

Considérant que la Boutique du Travailleur – Soudure Mobile demande à toutes les municipalités de la MRC de La Matapédia de modifier leur règlement concernant le changement de date pour le démantèlement des abris d'hiver;

Considérant que la date suggérée par l'entreprise est le 15 mai;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Cléophas accepte la demande de Boutique du Travailleur – Soudure Mobile.

103-22

Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent

Considérant les bienfaits de la lecture pour la stimulation du cerveau, la diminution du stress, l'augmentation des connaissances, l'amélioration de la mémoire, la hausse de la concentration et de la capacité d'analyse, le développement de l'imaginaire, etc.;

Considérant que la pandémie a affecté grandement le côté psychologique de la population et que le temps est venu d'offrir des activités qui auront comme impact de replacer sur une voie plus positive l'état d'esprit de la population;

Considérant que le projet "*Livre en fête*" du Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent visera à offrir à la population qu'il dessert l'accès aux livres par de l'animation, dans une atmosphère amusante et même festive;

Considérant que ledit projet proposera un service de bibliothèque hors les murs qui se promènera à la grandeur du territoire selon un itinéraire choisi qui pourra même être en accompagnement à d'autres activités municipales, événements publics ou autres;

Considérant qu'une visite type à une municipalité sera annoncée à l'avance;

Considérant que la population de notre municipalité pourra bénéficier gratuitement de cette activité à partir d'un calendrier planifié par le Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas appuie le projet "*Livre en fête*" du Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent étant donné:

- Que l'arrivée d'un véhicule joliment décoré sera accompagnée d'une musique d'ambiance en faisant le tour de la municipalité pour annoncer l'arrivée;
- Qu'une fois installées, les portes seront ouvertes en déployant de grands présentoirs remplis de livres;
- Que de nombreux jeux géants seront étalés sur le site;
- Qu'une tente à lire, des hamacs de lecture, des sièges pour jeunes et adultes, des fanions, de la musique d'ambiance, des téléviseur géant pour de l'animation en ligne seront déployés;
- Qu'une personne sera sur place pour animer la lecture.

104-22

Centenaire - Proludik

Proposé par Madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas accepte la soumission de Proludik au montant de 3 403.55\$ taxes comprises, concernant la location d'un jeu gonflable, durant 3 jour, pour le centenaire.

105-22**Permis de loterie**

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas mandate la directrice générale pour faire la demande d'un permis de loterie qui servira à faire des tirages moitié-moitié du 30 juin au 3 juillet prochain lors de la programmation du centenaire.

106-22**Représentants des dossiers**

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le document intitulé "Représentants des dossiers". Ledit document, qui a été préparé par le maire, sera acheminé par médiaposte à chaque adresse civique et sera publié sur le site internet de la Municipalité. Une lettre sera également envoyée à chaque comité.

107-22**Demande de Jimmy Gagné**

Considérant que Monsieur Jimmy Gagné demande un crédit 580.88\$ suite à une mise à jour qu'il a reçu en 2020;

Considérant que ladite mise à jour totalise 1 080.88\$ et qu'elle comprend l'imposition du 1^{er} juin au 31 décembre 2020 à la suite de la construction de sa résidence;

Considérant que Monsieur Gagné dit avoir commencé à habiter chez lui le 1^{er} juin 2021;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal refuse la demande de Monsieur Jimmy Gagné étant donné ce qui suit:

- Le permis de construction, le permis pour l'ajout d'un puits artésien et le permis pour l'implantation d'une installation septique d'une résidence unifamiliale ont été délivrés à M. Gagné le 20 juin 2018;
- Une lettre de M. Vincent Aubin, inspecteur municipal, a confirmé que la résidence de M. Gagné était desservie par ladite installation septique le 30 octobre 2020;
- Le date où Monsieur Jimmy Gagné a commencé à habiter à sa résidence n'a pas d'impact sur le fait que l'avis d'évaluation ait débuté le 1^{er} juin 2020 car sa résidence avait quand même une valeur d'imposition avant qu'il aille y vivre.

Madame Hélène Dumont, conseillère, est en désaccord avec la décision du conseil municipal. Elle aurait accepté la demande de M. Gagné.

108-22**Mandat au service d'aménagement et d'urbanisme**

Considérant que le service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia a déposé l'offre de service 2022-20 au montant de 3 976.15\$ visant la modification des règlements d'urbanisme de la Municipalité;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte ladite offre et mandate le service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia à faire toutes les modifications incluses dans le tableau. Une modification supplémentaire est également demandée, soit, modifier la date de démantèlement pour les abris d'hiver au 15 mai au lieu du 30 avril.

109-22**Contrôles des fuites pour l'année 2022**

Proposé par Monsieur Michel Hallé que le conseil municipal accepte l'offre de service de la MRC de La Matapédia au montant de 1 200\$ concernant le contrôle actif des fuites sur le réseau d'eau potable pour l'année 2022.

110-22**Programme d'aide à la voirie locale****Volet Accélération – Dossier: TFJ63943**

Considérant l'aide financière autorisée par le ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Accélération – Dossier n° TFJ63943;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la convention d'aide financière établie par le ministère des Transports;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la signature de ladite convention entre le ministère des Transports et la Municipalité de Saint-Cléophas afin d'officialiser l'engagement entre les deux parties.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise Madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire de la Municipalité de Saint-Cléophas à signer la convention et tous les documents nécessaires au dossier n° FJ639943.

111-22 **Plaisir d'apprendre... à ta biblio!**

Considérant que Cosmoss de La Matapédia a réalisé le projet "*Plaisir d'apprendre... à ta biblio!*";

Considérant que le projet consiste à faire dix (10) ateliers hebdomadaires d'animation, d'environ 1h30, qui vise à familiariser les jeunes avec leur bibliothèque municipale, à développer et maintenir un intérêt pour la lecture, l'écriture et les mathématiques ainsi qu'à favoriser la persévérance scolaire;

Considérant que dans le cadre dudit projet, la Municipalité reçoit une aide financière au montant de 1 500\$ par la Corporation de développement communautaire Vallée de la Matapédia qui est fiduciaire pour Cosmoss de La Matapédia;

Considérant que Madame Hélène Dumont, responsable de la bibliothèque municipale fera le nécessaire pour que le projet soit une réussite;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise Madame Katie St-Pierre, directrice générale, à signer le protocole d'entente entre la Municipalité et la Corporation de développement communautaire Vallée de la Matapédia.

112-22

Réalisation complète de l'objet des règlements

Attendu que la Municipalité de Saint-Cléophas a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante:

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes «nouveau montant de la dépense» et «nouveau montant de l'emprunt» de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne «Fonds général» de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne «subvention» de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

- Que la Municipalité de Saint-Cléophas informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes «Promoteurs» et «Paiement comptant» de l'annexe.
- Que la Municipalité de Saint-Cléophas demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.
- Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

- CONSOMMATION D'EAU POTABLE – MARS 2022
1 420 litres/jour/résidence en moyenne
1,42m³/jour/résidence en moyenne
- La prochaine rencontre régulière du conseil municipal – 2 mai à 19h30.

113-22

Panneau d'identification – Salle Gérard Côté

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le panneau d'identification de la salle Gérard Côté qui est installé à l'intérieur du Centre Philippe-Émile-St-Pierre soit placé à l'extérieur et qu'un nouveau panneau soit mis à l'intérieur. Ledit panneau à l'intérieur sera plus grand et aura une flèche pour identifier la direction de la salle.

114-22

Levée de la séance

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures vingt minutes (20h20).

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale et gref.-trés.

